

Bourbince : Soutien aux éleveurs

Le bassin de la Bourbince compte 16 cours d'eau, mais un seul en bon état. Son territoire est très majoritairement rural, avec une grande part des surfaces agricoles consacrées à l'élevage de charolaises allaitantes, emblématiques mais très dépendantes pour les cours d'eau traversant leurs prairies. Martine LE BEC, H2o novembre 2024.

BOURBINCE

Le soutien aux éleveurs

Le bassin de la Bourbince compte 16 cours d'eau, mais un seul en bon état : le Verdelin. Si sur l'amont, fortement urbanisé et industrialisé (avec la Communauté urbaine Creusot Montceau), tout le reste de son territoire est très majoritairement rural, avec une grande part des surfaces agricoles consacrées à l'élevage de la race emblématique Charolaise.

Martine LE BEC

photos MLB

H2o - novembre 2024

À

Ce reportage est l'un des trois volets du voyage de presse organisé le 20 novembre 2024 en Saône-et-Loire par la Délégation Allier-Loire amont de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne sur le thème de la gestion durable de la ressource en eau à l'aune du changement climatique.

Contexte - Depuis les sources de l'Allier, de la Loire et de l'Arroux jusqu'au Nivernais, le sous-bassin Allier-Loire amont couvre 32 628 km² et il compte 2 millions d'habitants. 28 % de ses cours d'eau et plans d'eau sont en bon ou très bon état et un tiers en état moyen. Néanmoins, dans le département de Saône-et-Loire, seulement 12 % des masses d'eau sont aujourd'hui en bon état.

En ce mois de novembre, pluvieux sur une bonne partie de l'Europe, la Saône-et-Loire traverse, comme son nom l'indique, par deux cours d'eau majeurs apparaissant plus verte que tout. Mais sa réactivité est devenue aussi trompeuse que son nom : à l'automne 2018, 262 communes du département (soit près de la moitié) étaient reconnues en état de catastrophes

naturelle pour le phénomène "mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols". Le phénomène s'est reproduit en 2019 et 2020, puis en 2022 et 2023 avec des sécheresses chaque année plus prononcées et plus longues.

À

Classé en Zone Vulnérable Directive Nitrates depuis le 1er programme d'actions (au début des années 1990), le territoire a particulièrement œuvré depuis les années 2000 pour améliorer ses pratiques de valorisation des engrains organiques (engrais de ferme) et d'épandage. Cependant peu d'attention était alors portée au phénomène d'érosion des berges, induit par la nature des terrains et aggravé par le piétinement des bovins et la disparition de la ripisylve. Le colmatage du lit de la rivière et la pollution organique, à l'origine conjuguées à la forte baisse du niveau des eaux, la baisse de l'oxygénation et l'augmentation des températures amplifient dans une très large mesure la dégradation de la qualité des eaux.

Afin d'enrayer ce phénomène, le Syndicat mixte du bassin versant de la Bourbince (SMi2B) a mis en place des actions dont l'objectif est, d'une part, de diminuer les apports en matières organiques et, d'autre part, de restaurer les cours d'eau et les berges par leur mise en défens. En clair, il s'agit d'empêcher l'accès du bâti au cours d'eau afin de limiter les déjections directement dans le réseau hydrographique, la structuration des berges et le broutage de la ripisylve. Le cours d'eau constituant souvent l'unique ressource en eau du bâti, sa clarté implique la mise en place de systèmes d'abreuvement. La mise en défens nécessite également la rationalisation de systèmes de franchissement (ponts, passages à gué...).

Benjamin Gauthier, directeur du Syndicat mixte du bassin versant de la Bourbince, SMi2B.

Pont : il doit pouvoir supporter le poids des bâches mais aussi des engins agricoles. Le syndicat a mis au point avec des entrepreneurs locaux un "kit" bâton-bois aisément installable depuis les berges et tout aussi facile à parer en cas de besoin.

Abreuvoirs : À ces deux abreuvoirs sont alimentés par une source située en amont. Selon la configuration de la parcelle, les abreuvoirs peuvent être équipés d'une pompe alimentée par une installation photovoltaïque.

À

Jean-Pierre Tricot, éleveur de charolaises allaitantes à Saint-Vallier, rayonne sur 300 hectares et 420 bœufs. Il avoue s'être montré "plutôt rareservé" à la première visite du SMi2B. Finalement, c'est pourtant lui qui a rappelé le syndicat. En effet, l'issue de la dernière sécheresse de 2023, débutée en juin et qui ne s'est achevée qu'en octobre. La partie qu'il nous a fait visiter compte désormais 3 abreuvoirs et un pont, sur lesquels il a dû payer un seul abreuvoir (qui reconnaît-il aujourd'hui ne s'imposait pas). Le coût des aménagements principaux (2 abreuvoirs alimentés par un petit réseau gravitaire, plus le pont et 1 km de clôture) s'est établi à 25 000 euros, intégralement financés par l'agence de l'eau, le syndicat et le fonds FEDER.

Quels avantages en retire-t-il ? D'abord celui d'assurer une eau de qualité à ses bœufs - ce qui n'était plus le cas avec la Limace jusqu'alors poisseuse courant dans le fond de sa prairie ; ensuite, l'assurance de surmonter la prochaine sécheresse - l'argument est devenu "massue" ; enfin, bon sens paysan oblige, une valorisation indéniable de sa parcelle.

Le maître des lieux, Jean-Pierre Tricot, entouré de Benjamin Gauthier et Hélène Bienvenu (SMi2B). À droite : Jean-Pierre Morvan, directeur de la direction Allier-Loire amont de l'agence de l'eau, et Jean-Baptiste Constant, sous-préfet d'Autun.

224 exploitants agricoles sur les 900 que compte le territoire du SMi2B se sont à ce jour engagés dans la démarche. Ainsi sur les huit dernières années, 80 kilomètres de clôtures, 600 abreuvoirs et 200 ponts et passerelles ont été installés sur plus de 140 kilomètres de cours d'eau. Sur la seule Limace (le cours traversant les terres de M. Tricot) pratiques de 9 kilomètres ont été aménagées, sur un linéaire total de 16 kilomètres. «,

À

Le bassin versant de la Bourbince, d'une superficie de 877 km², est situÃ© en tÃªte de bassin versant de la Loire.Â Compris entiÃ¨rement dans le dÃ©partement de SaÃ±e-et-Loire, son territoire compte 260 km linÃ©aires de cours d'eau principaux (la Bourbince et son affluent l'Oudrache) et plus de 590 km linÃ©aires de ruisseaux et rus.Â 4 lacs et 239 Ã©tangs ont par ailleurs Ã©tÃ© inventoriÃ©s, en lien trÃ¨s Ã©troit avec la Bourbince. Cette derniÃ¨re, qui prend sa source sur la commune de Montcenis, est aussi l'affluent principal de l'Arroux, lui-mÃªme affluent direct de la Loire.

Le bassin de la Bourbince est rÃ©parti sur 4 EPCI : la CommunautÃ© urbaine Creusot Montceau (27 communes), la CommunautÃ© de communes du Grand Charolais (20 communes), la CommunautÃ© de communes Entre Arroux Loire et Somme (7 communes) et la CommunautÃ© de communes du Grand Autunois Morvan (3 communes).

Le SMi2B est soutenu financiÃ¨rement Ã hauteur de 50 % par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour son fonctionnement et pour les investissements qu'il rÃ©alise dans le cadre d'un contrat territorial (6 millions d'euros contractualisÃ©s sur 3 ans).

Syndicat mixte du bassin versant de la Bourbince - SMi2B

Ã€ l'Ã©chelle de la dÃ©lÃ©gation Allier-Loire amont,Â 81 km de cours d'eau ont Ã©tÃ© restaurÃ©s entre janvier et juin 2024. s'Ã©tend Ã 398 km pour le territoire du bassin Loire-Bretagne.

Afin d'aider les acteurs locaux Ã anticiper les effets du dÃ©rÃ©glement climatique sur la ressource en eau, 40 Ã©tudes Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC) sont en cours couvrant 85 % du bassin Loire-Bretagne. Sur le dÃ©partement de la SaÃ±e-et-Loire, l'agence de l'eau finance une Ã©tude prÃ©-HMUC portÃ©e par le dÃ©partement et visant Ã rassembler donnÃ©e disponible. L'Ã©tude, qui reprÃ©sente un coÃ»t de 420 000 euros, bÃ©nÃ©ficie de l'aide des deux agences Loire-Bretagne et RhÃ¢ne-MÃ©diterranÃ©e.